

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLES SŒURS**

**Délibération n° 1.16.02.2023**

Approbation du compte de gestion 2022

**Séance du  
16 février 2023**

Date de la convocation :  
23/01/2023

**Nombre de membres :**

En exercice : 17  
Présents : 9  
Votants : 11

L'an deux mille vingt et trois, le 16 février à 18h00, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Martine Douay, Vice-Président du Conseil d'Administration du CIAS ;

Etaient présents tous les 17 membres en exercice, à l'exception de :

- Michel Barbier représenté par Martine Douay
- Annick Boullard représentée par Doriane Osinski
- Eddie Facque, Daniel Cavé, Chantal Desenclos, Florence Le Moigne  
Michel Delepine, Nathalie Vasseur

A été désigné Doriane Osinski en tant que Secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget principal du CIAS de la CCVS, établi par monsieur le Trésorier qui ressort ainsi :

- Déficit de fonctionnement de clôture reporté : - 28 133.43 €

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration par

- 11 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention

Approuve le compte de gestion 2022 du budget du CIAS établi par monsieur le Trésorier donne décharge de sa gestion à ce dernier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que dessus  
Pour extrait certifié conforme,



Martine Douay président et par délégation  
Madame Martine DOUAY  
Vice-présidente du CIAS